Promulgation

Dans sa séance du 28 mars 2017, le Conseil d'Etat a **promulgué** l'acte législatif suivant :

Loi du 8 février 2017 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC) **2017_010**
Entrée en vigueur : 01.07.2017